

Commune de Cernay-la-Ville

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2012

Date de convocation : 17 avril 2012 – Date d’affichage : 17 avril 2012

L’an deux mil douze, le vingt-trois avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en mairie de Cernay-la-Ville, sous la présidence de Monsieur René MEMAIN, Maire.

Etaient Présents : MM. BARGIARELLI, BERGER, BOUR, DELAGE, FERSSIWI, FONT, MEMAIN, PASSET, RANCE, ROY, SCHAFTLEIN

Ont donné pouvoirs : M. CASSERT qui a donné procuration à M. BOUR
Mme DAIZE qui a donné procuration à Mme DELAGE
Mme DURAND qui a donné procuration à M. SCHAFTLEIN
Mme LORIEROUX qui a donné procuration à Mme RANCE

Absents : MM. MUNIER, PERRIN, WOHREL

Mme DELAGE a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l’unanimité,

ADOpte, sans observation, par 14 voix « pour » et une voix « contre » (M. ROY), le compte-rendu de la réunion précédente du 4 avril 2012,

1. Budget de la commune : décision modificative n°1 (DCM2012_028).

M. le Maire propose de modifier le budget de la commune pour tenir compte :

- d’une part de la délibération du 4 avril 2012 fixant les taux des impôts locaux
- de passer des écritures d’ordre demandées par la Trésorerie de Chevreuse

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le budget primitif 2012,
Vu les opérations budgétaires,
A l’unanimité,

VOTE les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
Article 2033 chapitre 041		+ 377,04 €
Article 2313 chapitre 041	+ 312,04 €	
Article 2315 chapitre 041	+ 65,00 €	
Article 28031 chapitre 042		+ 1 000,00 €
Article 021		- 6 374,00 €
Article 2315 chapitre 23	- 5 374,00	
TOTAL	- 4 996,96 €	- 4 996,96 €
FONCTIONNEMENT		
Article 6811 chapitre 042	+ 1 000,00 €	
Article 73111 chapitre 73		- 5 374,00 €
Article 023	- 6 374,00 €	
TOTAL	- 5 374,00 €	- 5 374,00 €

2. Adhésion de la commune de Cernay-la-Ville au SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) (DCM2012_029).

Mme RANCE, Maire Adjoint délégué à l'assainissement, informe l'Assemblée que par délibération du 12 avril 2012, le SIRR (Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet) a voté le démantèlement de la compostière des boues ce qui entraînera la suppression de la carte « traitement des boues » à laquelle adhère la commune à compter du 1^{er} janvier 2013.

Etant donné que la gestion de la station d'épuration exige de plus en plus de technicité, que la législation impose de nouvelles analyses engendrant des coûts supplémentaires et vu la nécessité de retrouver une filière boues à partir de janvier 2013, Mme Rance propose à l'Assemblée d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de Chevreuse pour la compétence assainissement (station d'épuration, réseau d'eaux usées et Service Public d'Assainissement Non Collectif) à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Rance précise que le tarif de la redevance assainissement du SHIAYVY est actuellement de 1,35 €/m³, celui de Cernay étant de 1,37 €/m³ de plus, le SIAHVY n'applique pas de part fixe, ce qui permettra donc à chaque abonné de réaliser une économie annuelle de 26,00 € H.T. qui représente le montant de la part fixe facturée en 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-18,

Considérant que le syndicat exerce ses compétences dans le domaine de l'assainissement,

Par 14 voix « pour » et une voix « contre » (M. ROY),

DECIDE d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette pour la compétence assainissement à compter du 1^{er} janvier 2013,

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

3. Convention d'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes (A.T.E.S.A.T.) (DCM2012_030).

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée qu'en application des critères d'éligibilité définis par la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 et du décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002, la commune a été déclaré éligible à l'A.T.E.S.A.T (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) par l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2011.

Cette assistance est une aide à l'exercice des compétences de la commune pour la fourniture de conseils et d'assistance sur les domaines suivants : aménagement - habitat et voirie.

Cette assistance est fournie dans le cadre d'une convention annuelle du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le concours de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines pour assurer la mission A.T.E.S.A.T définie au projet de convention.

APPROUVE le projet de convention.

AUTORISE le Maire à signer la convention dont le coût annuel s'élève à 1 269,75 € (forfait de base).

Questions diverses :

Tirage au sort des jurés d'assises pour 2013 : comme chaque année, il y a lieu de procéder au tirage au sort de 3 noms sur la liste électorale pour la liste préparatoire du jury d'assises pour 2013. A noter que les personnes tirées au sort devront avoir au moins 23 ans au 31.12.2012.

1°) N° sur liste électorale : 1007... NOM...RUAT Bruno.....

2°) N° sur liste électorale : ...384.... NOM...DUCLOYER épouse AUBERT Anicette.....

3°) N° sur liste électorale : ...572... NOM...HUELGOACH épouse BOURNAZEL Michèle.